



Vous êtes ici : [Travaux parlementaires](#) > [Rapports](#) > [Rapports législatifs](#)

Projet de loi relatif aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux



PREMIÈRE PARTIE EXPOSÉ GÉNÉRAL

I. LA PLACE DE L'ANIMAL DANS NOTRE SOCIÉTÉ...

Les présomptions archéologiques de la domestication des animaux (environ 30.000 ans avant Jésus-Christ) témoignent d'une volonté précoce, chez l'homme, d'agir sur le monde animal pour en sélectionner et retenir les espèces les mieux adaptées à ses besoins.

On est passé peu à peu de l'animal sauvage à l'animal domestique puis familial -ou de compagnie-. En fait, les animaux domestiques se distinguent des animaux de compagnie dans la mesure où ces derniers ne présentent pas -ou ne devraient pas présenter- une utilité commerciale directe. Ainsi, les animaux de trait (boeuf, mulet, âne, éléphant...), les animaux élevés pour être consommés ou pour les denrées qu'ils produisent (vache, boeuf, chèvre, porc, poule, canard, lapin, truie...) et les animaux élevés en captivité pour la chasse (furet...) ne sont pas couramment considérés comme " animal de compagnie ".

Cependant la notion d'utilité n'est pas exclue. Ainsi, de l'animal domestique à l'animal familial, il s'agit moins d'une transition nette et clairement définie que d'une gradation dans ses relations affectives avec l'homme.

S'accorder sur une définition de l'animal de compagnie est une tâche ardue, notamment lorsqu'il s'agit de le distinguer de l'animal familial.

Le statut d'animal de compagnie relève de la volonté de l'Homme, d'une part, de confiner l'animal à des rôles limités, qui consistent à être là, à paraître, à être contraint et subordonné aux exigences du maître et, d'autre part, de modeler les caractéristiques spécifiques de l'animal afin qu'il acquiert une morphologie, une anatomie, une physiologie, des comportements et des processus d'adaptation qui soient conformes à de telles exigences.

L'animal familial, lui, doit être considéré comme un être qui fait partie du groupe humain au sein duquel il vit, et donc comme un être qui accepte, établit et développe une relation avec l'Homme. A ce titre, il participe à l'équilibre de l'homme et fait ainsi partie intégrante de son environnement quotidien. Il a des aptitudes particulières aux relations familiales, comme celles qu'entretiennent les membres d'une même famille les uns avec les autres.

La situation est paradoxale. Il existe entre les différents concepts qui renvoient à l'animal une complexité d'acception qui tranche avec sa présence évidente aux côtés de l'homme. A priori, chacun sait ce que désigne un " animal de compagnie ". En revanche, plus floues apparaissent les perceptions de sa véritable place dans la société humaine.

L'animal de compagnie représente un phénomène notable dans la société française, avec un taux de possession par habitant parmi les plus élevés du monde. Cette présence se traduit par un environnement législatif spécifique et une activité économique diversifiée. Des milliers d'emplois dépendent directement ou indirectement de cet " acteur " de la vie sociale.

Mais, cette vision statique de l'animal de compagnie ne saurait suffire à présenter la richesse des bénéfices qu'il apporte à ses maîtres. Encore négligés et ignorés il y a trente ans, les différents apports de l'animal à l'homme commencent aujourd'hui à être mieux connus et partagés.

Sans nul doute, une meilleure connaissance de ces bénéfices par un plus grand public permettra dans les années à venir de vivre au mieux ces relations interspécifiques hors du commun.

La place de l'animal de compagnie dans notre société peut être appréhendée sous deux aspects : le premier porte sur l'importance de l'animal de compagnie dans l'économie française ; le second a trait aux apports essentiels de l'animal de compagnie à l'homme.

A. L'ANIMAL DE COMPAGNIE DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'animal de compagnie représente un poids considérable dans notre économie en termes de marchés comme de métiers.

1. L'animal de compagnie et les marchés

a) Description statistique des populations d'animaux familiers

Dès lors que l'on s'intéresse aux données chiffrées des populations d'animaux familiers, leur diversité s'estompe pour laisser place aux cinq espèces véritablement significatives : les poissons, les chiens, les chats, les oiseaux et les rongeurs.

De multiples études ont tenté de mesurer la réalité de ces populations. Elles émanent pour la plupart des milieux professionnels ou d'instituts de sondage nationaux. Leurs résultats présentent parfois des écarts, compte tenu de la difficulté à obtenir des recensements de grand envergure et du fait de leurs différentes approches méthodologiques. Cependant, il reste possible d'établir un panorama général de ces populations, qui rend compte de leur réalité avec une précision suffisante.

Au niveau international, en tête des pays au plus fort taux de possession de chiens et de chats, arrivent successivement l'Australie, les Etats-Unis, la France, la Belgique, puis l'Irlande. Avec une population de plus de 42 millions d'animaux de compagnie, la France arrive en tête des pays européens. Il ne convient pas pour autant d'en déduire que l'animal de compagnie constitue un phénomène exclusif aux sociétés développées. Simplement, l'information manque sur l'état des populations dans les pays en voie de développement.

En 1990, près de 40 % des foyers français, belges et irlandais possédaient un chien alors qu'en Allemagne, Autriche, Suède et Norvège, ce pourcentage était bien inférieur : entre 12 et 15 %.

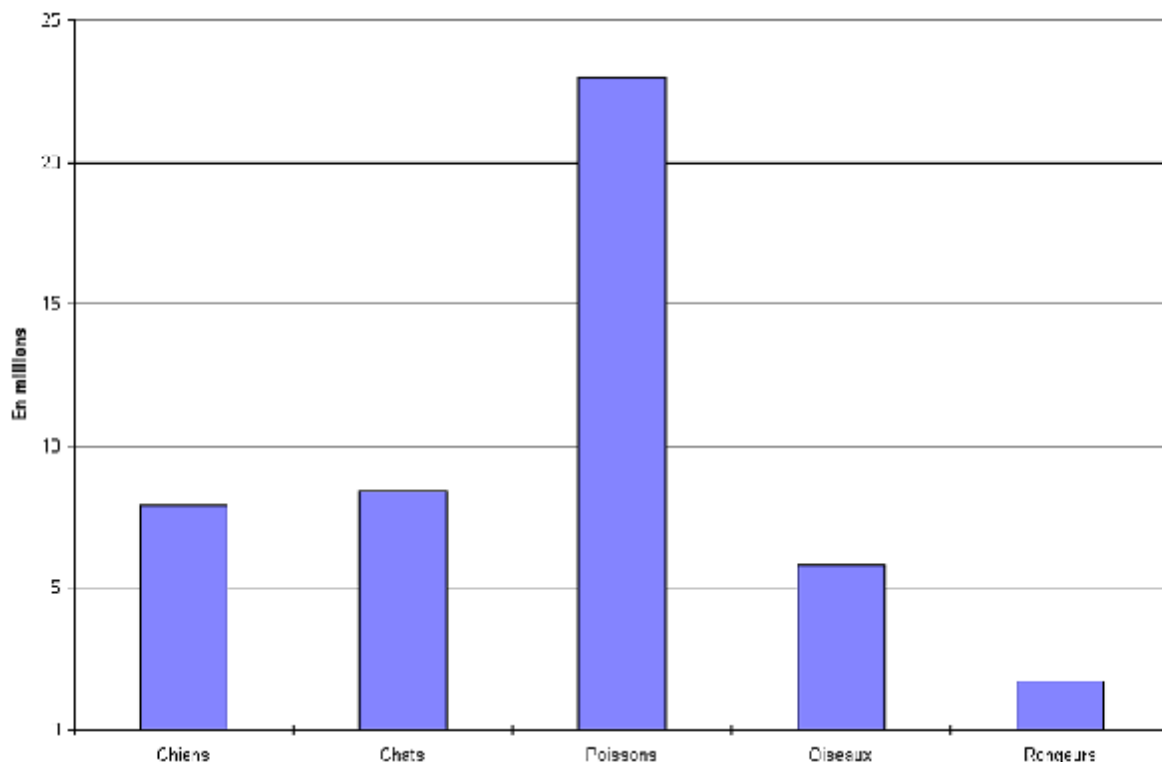
Par ailleurs, en 1991, le total des animaux de compagnie possédés dans dix pays européens était évalué de la façon suivante : 37,1 millions de chiens, 33,9 millions de chats, 47,4 millions d'oiseaux en cage, 16,6 millions d'autres petits animaux et 166,4 millions de poissons, dont 75 millions en Allemagne et 46 millions au Royaume-Uni.

Si l'on exclut les poissons, les chiens restent les animaux familiers les plus répandus en Europe, sauf en Autriche, en Norvège et en Suisse où la population féline par foyer est plus importante en valeur absolue. En outre, les populations canines et félines de presque tous les pays européens ont augmenté entre 1980 et 1990⁽¹⁾ [\(2\)](#).

En France, la population globale reste stable aujourd'hui, alors qu'elle a encore tendance à croître dans certains pays d'Europe. Par ailleurs, elle présente des caractéristiques propres, tant en valeur absolue qu'en termes de répartition géographique.

La dernière enquête annuelle " Parc des animaux familiers français ", effectuée par la SOFRES en 1996 a confirmé que notre pays conserve en Europe un record : celui de la détention par les particuliers d'animaux de compagnie.

ANIMAUX POSSÉDÉS PAR LES FRANÇAIS EN 1997

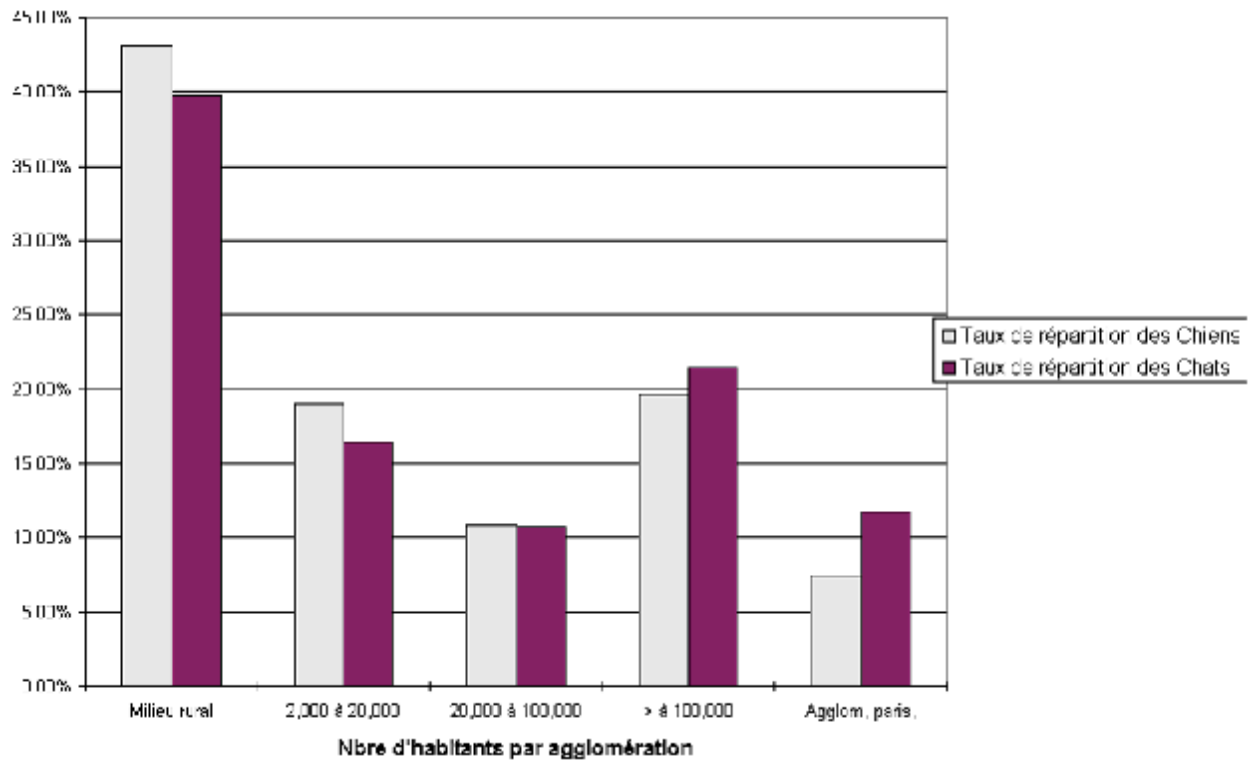


Source : SOFRES

Cette enquête révèle d'ailleurs, que 52 % des foyers possèdent au moins un animal, 45 % d'entre eux ayant au moins un chien ou un chat et que plus de la moitié des chiens et des chats vivent dans des familles de trois personnes et plus, la présence d'enfants étant un facteur déterminant pour la possession d'un animal ; l'enquête de la SOFRES montre aussi que 40 % des chiens et chats se trouvent en milieu rural, alors que la moyenne nationale laisse apparaître une vie rurale pour seulement 25 % des foyers français.

La crise du logement, le manque de place, l'inadaptation du milieu urbain ainsi que le rythme de vie expliquent en partie un taux de possession plus faible en ville qu'en zones rurales.

Répartition des chiens et des chats en fonction de la taille de l'agglomération



Les agriculteurs représentent moins de 8 % des possesseurs de chiens, mais parallèlement 81 % des agriculteurs possèdent un animal, 10 % des artisans commerçants et 30 % des ouvriers. Ces trois catégories professionnelles se distinguent par des taux de possession d'animaux familiers importants, compte tenu de leur représentativité au sein des catégories socioprofessionnelles en France.

b) Une activité économique importante

Evoquer la dimension économique de l'animal de compagnie éveille chez certains des réactions de rejet. Au-delà du débat sur des chiffres contradictoires, force est de constater l'existence d'une activité économique liée à la présence de l'animal familial à nos côtés.

L'animal de compagnie, " bien meuble ", selon l'article 528 du code civil, a une valeur marchande.

Même si son acquisition demeure soumise pour partie à des transactions privées ou clandestines qui sont difficiles à évaluer, le chiffre d'affaires global généralement avancé pour la vente d'animaux familiers, est de l'ordre de 3 milliards de francs annuels. Celui-ci est composé pour les deux tiers de la vente des chiens, qui concerne environ un million d'individus par an.

On estime que sur les 400.000 chats vendus environ chaque année, la moitié fait l'objet de transactions clandestines, un tiers est légalement vendu par les éleveurs et un tiers par les revendeurs. Ce marché représenterait approximativement 400 millions de francs.

La vente des autres espèces d'animaux de compagnie générerait, quant à elle, 500 millions de francs, dont trois cinquièmes pour les oiseaux, un cinquième pour les poissons et le reste réparti entre rongeurs, reptiles et Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC).

Par ailleurs, le coût d'entretien des animaux est un élément important du marché.

Il est significatif que l'INSEE ait récemment ajouté une rubrique " soins pour animaux d'agrément " dans ses grilles de calcul de l'indice des prix.

D'après une enquête menée à la fin des années 1980, l'entretien d'un chien de gabarit moyen revenait en moyenne à 2.000 francs par an et celui d'un chat à 1.100 francs. Pour les autres espèces d'animaux de compagnie, le budget était inférieur. Dans tous les cas, il varie selon les revenus du maître.

Cette proportion est comparable à celle des " frais de transports en commun " ou à celle du poste " journaux et revues ".

Bien sûr, ces comparaisons n'ont pas de valeur absolue.

Néanmoins, l'animal a un coût dont tout acheteur doit prendre conscience. Dans le cas contraire, le nouveau propriétaire risque de ne pouvoir assumer les responsabilités fondamentales de sa possession.

Selon les informations recueillies par votre rapporteur, le marché des produits pour l'animalerie dans les pays de la CEE (hors Grèce) s'élevait à environ 60 milliards de francs en 1991. Les aliments pour animaux familiers constituaient 78,2 % du marché total, les accessoires 17,8 % et les produits d'hygiène et de soins 4 %. Parmi les marchés nationaux les plus importants, le Royaume-Uni représentait presque un tiers du marché européen. En seconde position se trouvait la France, puis venait l'Allemagne.

L'agrégation des différents postes amène en France à un total de plus de 20 milliards de francs annuels. Cette somme comprend :

- les ventes d'animaux (près de 3 milliards de francs) ;
- le marché de l'alimentation préparée (10,5 milliards de francs) ;
- l'ensemble des services (toiletage, prestations vétérinaires, pensions, assurances, etc. : 2,3 milliards de francs).

Il existe deux sphères de distribution de ces produits.

La sphère " épicerie " comprend les hypermarchés, supermarchés et autres grandes, moyennes et petites surfaces dévolues -pour partie au moins- aux produits alimentaires.

La seconde constitue le circuit de distribution spécialisé. Elle regroupe les boutiques d'animalerie, le réseau de distribution agricole, les centres de jardinage, les marchands de graines, les cabinets vétérinaires, etc.

Bien que le circuit spécialisé génère un chiffre d'affaires non négligeable, l'épicerie constitue de loin le principal système de distribution. Et au sein de l'épicerie sèche, le marché de l'alimentation préparée occupe le deuxième rang, juste après les biscuits secs.

2. L'animal de compagnie et les métiers

L'animal familial a suscité, directement ou indirectement, le développement de nombreux métiers : élevage, alimentation, soins...

Si certains sont organisés et produisent des statistiques fiables, d'autres commencent à peine à se structurer, émergeant parmi la vague des services qui modifient peu à peu le paysage économique français.

a) Les éleveurs/producteurs

Hier sans formation reconnue, les éleveurs d'animaux familiers sont aujourd'hui organisés professionnellement et obéissent à des règles strictes. Ils peuvent suivre une formation spécifique : CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) d'éleveur, BEPA (Brevet d'enseignement professionnel agricole) ou BPA (Brevet professionnel agricole). Ces enseignements pratiques et théoriques portent sur l'amélioration des races, le comportement et la physiologie de l'animal, le choix de reproducteurs, l'hygiène, l'alimentation et la réglementation des élevages.

La profession d'éleveur comporte aussi un volet commercial qui figure dans l'enseignement. La comptabilité, le choix d'une implantation et l'analyse de la clientèle complètent la formation professionnelle.

Enfin, une partie du travail consiste à nettoyer les animaux et leurs emplacements, à les alimenter, à faire l'éducation des nichées et à surveiller les mises bas.

Les produits de l'élevage canin doivent ensuite être vendus, ce qui conduit l'éleveur à recevoir des clients et à participer à des expositions.

D'aucuns mettent en cause, parfois, le manque de professionnalisme et le caractère privé des activités de certains éleveurs.

Le ministère de l'agriculture a recensé 10.000 producteurs, dont 1.000 réguliers et 300 professionnels. La plus grande partie d'entre eux élève des chiens. L'élevage français met ainsi chaque année sur le marché environ 110.000 chiots susceptibles de recevoir un pedigree. La population féline fait davantage l'objet de transactions entre personnes privées non professionnalisées.

La Société centrale canine, à la demande des clubs de race, accorde des labels de qualité aux meilleurs éleveurs.

STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS DES CHIENS DE RACE ET

STRUCTURE DE L'ELEVAGE DES CHIENS DE RACE EN 1997

NOMBRE D'ÉLEVEURS INSCRITS	NOMBRE DE PORTÉES	MÂLES INSCRITS	FEMELLES INSCRITES
9174	1	23207	23113
1883	2	9141	8852
843	3	5908	5824
506	4	4753	4605
334	5	3921	3730
257	6	3426	3491
168	7	2477	2557
125	8	2340	2280
89	9	1744	1767
91	10	1957	1924
49	11	1039	1074

Source : Société Centrale Canine	12	1140	1181
Mais la production de chiens ou chats de race ne constitue pas la seule origine des populations animales. Les transactions entre personnes privées demeurent fréquentes et un certain nombre de chiots sont importés en France chaque année, dont une majorité clandestinement depuis la Belgique et les Pays-Bas.	13	492	510
b) Les vétérinaires	30	942	860
La santé des animaux de compagnie occupait, en 1993, 10.250 praticiens, dont un bon tiers de vétérinaires libéraux. Près de 8.000 vétérinaires exercent en clientèle libérale, mais certains praticiens trouvent d'autres débouchés au service de l'Etat ou de l'industrie. Fonctionnaires des services vétérinaires et de l'inspection des denrées d'origine animale, salariés dans la recherche et l'industrie privées, coopérants techniques outre-mer, enseignants, chercheurs d'Etat, vétérinaires biologistes des armées, vétérinaires sans frontières..., telles sont les nombreuses possibilités de carrière qui s'offrent aux quelque 500 étudiants qui viennent chaque année grossir les rangs de la profession.	16	672	653
Rappelons qu'il existe en France quatre écoles nationales vétérinaires : Maisons-Alfort, Lyon, Toulouse, et Nantes.	13	493	490
Au niveau européen, le Conseil pour la spécialisation vétérinaire a été créé à Luxembourg le 21 mai 1993 et coordonne, sous la tutelle d'un Comité de coordination, la création et le fonctionnement de collèges de spécialistes. Cinq collèges existent déjà et permettent de délivrer des titres de spécialistes au niveau européen dans les domaines de la chirurgie, de l'ophtalmologie, de la dermatologie, de la médecine interne (animaux de compagnie) et de l'imagerie médicale.	13	579	560
Au cours des dernières décennies, la médecine animale a été le théâtre d'une double évolution qui tend à modifier l'exercice de la profession. La France d'après guerre a, en effet, connu une désaffectation progressive des campagnes au bénéfice des villes. L'urbanisation et l'industrialisation de la France se sont accompagnées d'un déclin de l'activité agricole et notamment de l'élevage. Parallèlement, les années 1970-1980 ont vu se développer le phénomène social de l'animal de compagnie. Peu à peu, le vétérinaire s'est donc trouvé confronté à une nouvelle clientèle. Les soins portés aux animaux domestiques ont stagné, voire régressé, alors que ceux consacrés aux animaux familiers ont augmenté.	23	240	207
c) Les professions spécialisées	6	371	389
Les vendeurs	3	157	145
Les animaleries font l'objet d'une classification selon leurs capacités d'accueil et les espèces animales vendues. La France compte environ 600 magasins susceptibles de vendre toutes sortes d'animaux.	29	214	227
Depuis janvier 1994, toutes les animaleries, excepté les magasins qui ne vendent que des poissons rouges, des oiseaux courants et autres petits rongeurs, sont soumises à l'obligation du certificat de capacité qui vérifie les compétences professionnelles des vendeurs. Chaque point de vente doit avoir au minimum un Certificat attaché à un vendeur (propriétaire du fonds de commerce ou employé) et qui est attribué au magasin.	30	340	380
La profession est reconnue et désormais réglementée par les pouvoirs publics. La commission consultative, qui comprend des membres du Prodaf, le Syndicat interprofessionnel de l'animalerie, émet un avis et peut convoquer à cette fin le demandeur pour une audition. La Direction des services vétérinaires, le ministère de l'environnement, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, l'Office national de la chasse et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont aussi parties prenantes à la délivrance du Certificat de capacité.	31	301	337
Les toiletteurs	3	175	158
Le métier de toiletteur consiste à brosser, laver, tondre, sécher, épiler le poil de certains chiens (notamment les caniches, cockers et fox terriers de race) ainsi que les chats (persans, birmans...) dans un souci esthétique. Le toilettage nécessite des capacités artistiques, une connaissance de la psychologie de l'animal, mais aussi de celle des maîtres. Une partie de la clientèle utilise en effet ce service pour présenter ses animaux à des concours canins de beauté.	32	175	158
La création d'une institution syndicale pour les toiletteurs remonte à 1975. Depuis, le Syndicat national des techniciens de l'entretien canin s'est employé à moraliser la profession et à la faire connaître auprès des pouvoirs publics. Depuis 1982, des écoles spécialisées offrent en France un apprentissage adapté à ce métier qui compte aujourd'hui environ 3.500 toiletteurs employés ou inscrits au registre du commerce ou des métiers ainsi que 2.200 salons.	41	120	132
Les éducateurs spécialisés	1	168	141
Certains animaux de compagnie sont susceptibles de rendre à l'homme d'importants services et de remplir des missions d'utilité publique. Les chiens guides d'aveugles, les chiens pour handicapés, les chiens de sauvetage nautique ou d'avalanche, les chiens de sécurité (surveillance, anti-drogue, anti-bombe) doivent, pour être efficaces dans leur mission, suivre un apprentissage dispensé par des éducateurs spécialisés.	45	100	107
Le métier d'éducateur suppose un bon équilibre psychologique et des capacités à révéler chez les animaux les aptitudes nécessaires à l'exercice du métier pour lequel ils seront formés. Il s'agit donc d'une forme d'éducation canine particulière, souvent longue, et dont la réussite est conditionnée autant par le caractère de l'animal que par la qualité de l'éducateur.	62	119	84
Dans cette profession, la formation initiale doit être complétée par l'expérience de différents modes de dressage. En marge des formations spécifiques dispensées par les CRS, le Gendarmerie nationale, les douanes, la sécurité civile ou les armées de terre et de l'air, le lycée professionnel agricole de Saint-Gervais d'Auvergne s'est spécialisé dans ce type d'enseignement et permet d'obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles, un brevet de technicien agricole ou encore de suivre des stages de formation.	77	120	145
Dans tous les cas, les spécialistes s'entendent pour reconnaître que les qualités hors du commun des animaux ainsi éduqués ne peuvent véritablement s'épanouir que dans le cadre de relations harmonieuses avec leur maître. Les animaux d'assistance -ou de	81	201	188

service, si l'on adopte le néologisme anglo-saxon " service dog " - apparaissent donc pleinement comme des animaux de compagnie. Leurs capacités exceptionnelles et leurs missions fondent leur spécificité.

Les métiers de services

Pour répondre aux diverses situations engendrées par la possession d'un animal de compagnie, des associations et de petites sociétés ont développé des services spécialisés pour la garde, le transport, l'assurance, l'hygiène ou le décès des animaux.

d) Les fabricants d'aliments préparés

L'industrie des aliments préparés pour animaux familiers, un des fleurons de l'industrie agro-alimentaire française, est extrêmement performante. Dans les différentes activités économiques liées à l'animal de compagnie, c'est aussi l'une des mieux organisées. Excédentaire à l'export, génératrice d'emplois, partenaire privilégié de l'agriculture et de l'élevage dont elle valorise les sous-produits et les surplus, elle représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 10,5 milliards de francs, 1 million de tonnes et a crû de 3 % en 1996.

Cette performance s'appuie sur un métier relativement récent : proposer aux animaux familiers des aliments tout à la fois pratiques, économiques et parfaitement adaptés à leurs besoins nutritionnels comme à leurs goûts.

Principal poste des dépenses ménagères liées à l'animal, l'alimentation reste marquée par sa diversité. Les propriétaires d'un chien ou d'un chat peuvent opter pour une alimentation traditionnelle à base de viande, de riz et de pâtes, ou pour les aliments préparés industriellement. Dans le premier cas, la préparation d'une ration équilibrée pour l'animal nécessite des connaissances en nutrition, un temps et souvent un budget plus élevés, puisqu'il s'agit initialement d'aliments destinés à l'homme.

Cependant, malgré le succès croissant des aliments préparés qui sont conçus pour garantir un parfait équilibre nutritionnel, ce mode d'alimentation traditionnel n'a pas disparu. En France, les animaux familiers (chiens et chats) sont encore nourris à 35,5 % avec de la viande fraîche et à 16 % avec des restes de table. La part des aliments préparés industriellement représente environ 48,5 % des dépenses consacrées à la nourriture des animaux familiers, alors que cette proportion avoisine les 80 % aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Parallèlement, les vétérinaires français recensent aujourd'hui environ 3,5 millions de chiens souffrant d'obésité et soulignent l'abus de viande, de sucre et de gâteaux...

Le Français n'est pas le plus gros adepte de l'aliment préparé, ne dépensant en moyenne que 523 francs par an pour nourrir son animal de compagnie, loin derrière l'Anglais (800 francs) et l'Allemand (790 francs). En outre, le possesseur de chats nourrit plus souvent (quatre fois sur dix) son animal avec des aliments préparés que le possesseur de chiens (trois fois sur dix).

En fait, l'équilibre alimentaire d'un chien ou d'un chat repose sur un dosage précis en viandes, céréales et légumes. Leurs besoins nutritionnels varient en fonction de la taille, de l'âge et de leur activité. L'attention portée à ces besoins s'est accrue au cours des dernières décennies, tandis que l'animal devenait véritablement partie prenante de la famille. Il est en effet apparu évident que, du régime alimentaire, dépendent non seulement la santé de l'animal, mais aussi sa beauté et, dans une certaine mesure de son caractère.

Les aliments préparés pour animaux de compagnie sont apparus sur le marché français en 1959, avec deux marques qui font désormais partie de l'imagerie nationale : Ronron et Canigou. En Angleterre, la fabrication du " Pet-food " avait commencé au début du siècle, mais s'est véritablement développée dans le milieu des années 30, dans un contexte relationnel Homme-Animal différent, et sous l'impulsion d'une industrie dynamique²⁽²⁾.

Les Indiens d'Amérique sont à l'origine des aliments préparés pour animaux... C'est en effet le Pemmican, une nourriture indienne à base de viande de bison séchée, qui a inspiré Sir James Pratt, en 1868, pour réaliser les premiers biscuits à destination des chiens. Cette idée a été reprise en 1885 par le frère Chappel, en Angleterre. Ces derniers ont alors développé le concept à l'échelon industriel. Rapidement, les produits d'alimentation pour animaux de compagnie ont alors franchi les frontières.

Au début des années 1960, la société Unisabi a commencé à fabriquer et commercialiser ces aliments en France. Le marché s'est rapidement développé par la suite.

Aujourd'hui, 7 propriétaires sur 10 achètent des aliments préparés en France.

Cependant, sous une même désignation, celle-ci fabrique une très large gamme de produits variés, qui rendent compte de la diversité des besoins et des goûts des animaux, ainsi que de la volonté non dissimulée de satisfaire à la fois l'animal et son maître.

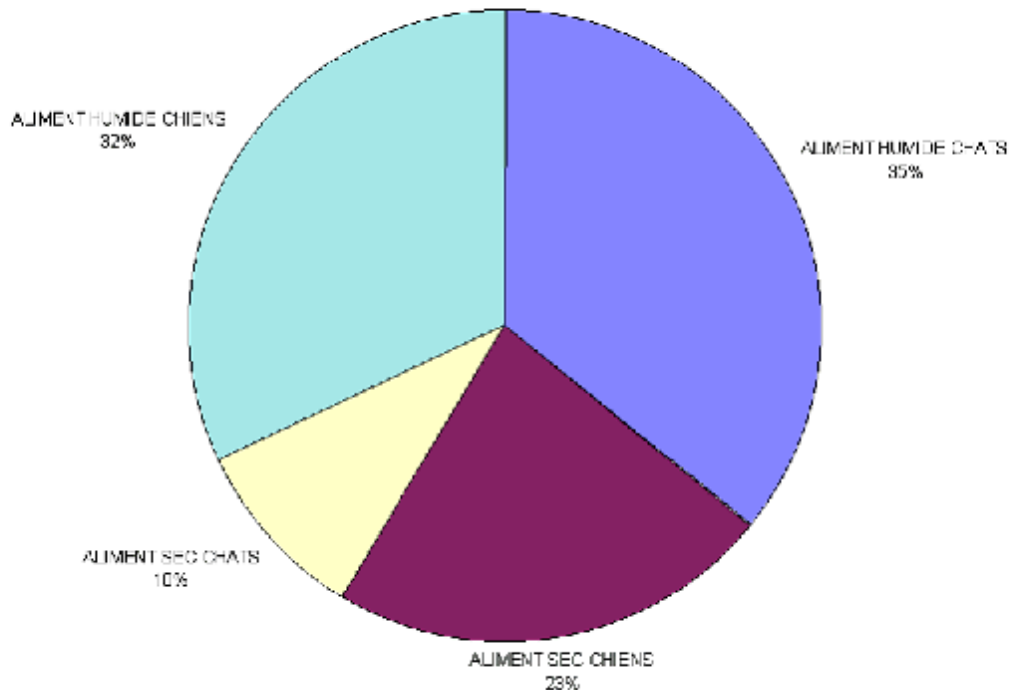
Environ 28 fabricants se partagent en France ce marché, avec 30 unités de production réparties sur l'ensemble du territoire.

Au niveau international, cinq industriels se partagent le marché mondial : Mars-Unisabi (Kas, Sheba, Kitekat, Pedigree Pal), Continental Nutrition (Festi, Hourra), Spillers Petfoods filiale de Dalgetty (Felix, Fido), Nestlé-Frisbies (Gourmet, Friskies) et Royal Canin.

S'il est difficile de mesurer précisément l'implication économique globale de la présence des animaux familiers aux côtés de l'homme, les sources sont plus fiables sur le seul poids de l'alimentation préparée.

REPARTITION DU MARCHÉ DE L'ALIMENTATION POUR CHIENS ET CHATS EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES

VOLUME : 820 000 TONNES



Source : Pet food magazine

Plus d'un tiers de la production française est aujourd'hui exporté, alors que les ventes à l'étranger étaient pratiquement nulles il y a vingt ans. Cette activité génère ainsi une balance commerciale positive de 1,3 milliard de francs.

La fabrication d'aliments préparés transforme des matières premières d'origine animale et végétale. Chaque année, près de 700.000 t de produits agricoles sont ainsi exploitées. Mais, contrairement à une idée parfois avancée, ces matières sont constituées d'excédents non utilisés pour la consommation humaine. Autrement dit, l'agriculture et l'élevage bénéficient d'une industrie, dont les technologies et le marché permettent la valorisation des sous-produits.

VOLUME ANNUEL DES MATIÈRES PREMIÈRES ISSUES DE L'AGRICULTURE

1 160 000 tonnes de produits agricoles valorisés par l'industrie.
520 000 tonnes de viandes de boeuf, de porc et de volaille.
200 000 tonnes de produits de filetage de poissons.
620 000 tonnes de céréales, légumes et farines de viande.

Enfin, l'industrie des aliments préparés représente un atout non négligeable pour un secteur aussi sensible que la sidérurgie. Chaque année, plus de 100.000 t de fer blanc sont utilisées pour le conditionnement métallique des produits alimentation.

Plus de 3.000 personnes travaillent directement pour la trentaine d'usines de fabrication d'aliments préparés en France. On estime à 9.000, le nombre d'emplois induits dans les secteurs connexes, tels que la sidérurgie et le conditionnement, la collecte, le stockage, le transport, le commerce ou encore l'édition et la publicité...

Les métiers associés à la fabrication d'aliments préparés sont multiples, compte tenu du caractère complexe de la chaîne de production. Ce secteur représente des débouchés à la fois pour les filières de l'agro-alimentaire, de la biologie, mais aussi des sciences et techniques ainsi que pour les écoles de commerce et de marketing. Le métier requiert des compétences de tous niveaux. Si l'industrie des aliments préparés était méconnue et négligée par les étudiants de l'enseignement supérieur il y a une dizaine d'années, sa performance et les opportunités de carrière qu'elle représente suscitent aujourd'hui des candidatures émanant des grandes écoles.

Enfin, le caractère agro-alimentaire de cette industrie permet son implantation en milieu rural. A ce titre, elle présente un intérêt non négligeable pour certaines régions françaises. En effet, les unités de production génèrent de nouvelles ressources dans les zones où elles sont implantées. La Bretagne a su tirer profit de ses richesses agro-alimentaires (élevage porcin, pêche, etc.) pour attirer les fabricants.



[Haut de page](#)

[Actualités](#) | [Travaux Parlementaires](#) | [Vos Sénateurs](#) | [Europe et International](#) | [Connaître le Sénat](#) | [Recherche](#)
[Liste de diffusion](#) | [RSS](#) | [Contacts](#) | [Recrutement](#) | [Plan](#) | [Librairie](#) | [FAQ](#) | [Mentions légales](#) | [Accessibilité](#) | [Liens](#) | [Ameli](#)